

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15

Sont présents : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALERY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEDRE Janine

Sont absents : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BÉNITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE

N° 2023-014 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 478 000.47 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme il suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | 478 000.47 € |
| Affectation obligatoire : | |
| - Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) | 478 000.47 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002) | 0 € |

Après délibération, la proposition est adoptée par 15 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BÉNITO



La secrétaire de séance

Cécile CHEVALIER